

Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 16, rue d'Anglet

Par la Poste, en Av.	30 francs
En Avant	25 francs
En Arrière	20 francs
En Retard	15 francs
En Délai	10 francs
En Retard de plus de 15 jours	5 francs
En Retard de plus de 30 jours	3 francs
En Retard de plus de 60 jours	1 franc
En Retard de plus de 90 jours	0 franc

TEMPERATURE	
Lille, le 21 Juin	
Minimum, nuit, 10°	10
Maximum, jour, 19°	19
Surface du sol, à 2 m. du sol, 18°	18
De l'air à 1 m. de hauteur, 17°	17
De l'air à 5 m. de hauteur, 16°	16
Maximum, jour, à l'ombre, 19°	19
Minimum, nuit, à l'ombre, 10°	10



LOGIQUE

Il est curieux d'observer l'attitude des journaux bicarés en face du criminel et stupide attentat dirigé contre le roi d'Espagne. A Lille, cette presse est représentée par le Progrès et par le Réveil. Ce dernier raconte simplement l'événement, sans commentaires. Il étend que M. Jaurès donne le la pour emboucher son instrument et faire sa partie. Le Progrès, lui, a obéi au premier mouvement, qui est le bon. Il s'indigne, et son indignation ne s'efface pas aisément contre le forcené qui a lancé les bombes, elle s'attaque aux conseillers et aux excitateurs, dont les déclarations-ambitieuses ont armé ses lecteurs et ses complices. Eh bien! cela, c'est la négation absolue du droit de tout dire et de tout écrire. C'est du Syllabus ni plus ni moins. Avouez qu'il est assez intéressant de voir le maçonnerie Progrès d'accord avec le Syllabus. Bien plus! Le Progrès aime à se vanter d'être du Bloc. Or, le bloc est l'ensemble des politiciens qui acceptent un Bloc toute la grande révolution, 33 compris. Mais la grande révolution, c'est le régime, c'est le vœu d'arrêter le charnier qui avec le boyau du dernier pape, c'est l'oppression de la guillotine, c'est l'assassinat d'une reine, c'est la destruction de tous les

Le 43e quitter Lille le 6 juin, pour les exercices de guerre au camp de Sissonne, où son séjour durera du 15 au 27 juin. Voici la liste des députés à l'aller et au retour: 6 juin, Berré; 7 juin, Somain; 8 juin, Hamay; 9 et 10 juin, St-Benoit et St-Souplet; 11 juin, Guise; 12 juin, Autremencourt et la Nouvelle-Bosmont; 23 juin, Sissonne.

LA GAZETTE DU NORD

On annonce la mort: — A ARMENTIÈRES, de Dame Catherine Duffe, en religion Soeur Carmélite des Filles de la Sagesse, Supérieure à l'Abbaye de l'Assommoir, à l'âge de 82 ans, le 19 juin, à 10 heures, après une longue et douloureuse maladie.

LOGIQUE

Il est curieux d'observer l'attitude des journaux bicarés en face du criminel et stupide attentat dirigé contre le roi d'Espagne. A Lille, cette presse est représentée par le Progrès et par le Réveil. Ce dernier raconte simplement l'événement, sans commentaires. Il étend que M. Jaurès donne le la pour emboucher son instrument et faire sa partie. Le Progrès, lui, a obéi au premier mouvement, qui est le bon. Il s'indigne, et son indignation ne s'efface pas aisément contre le forcené qui a lancé les bombes, elle s'attaque aux conseillers et aux excitateurs, dont les déclarations-ambitieuses ont armé ses lecteurs et ses complices. Eh bien! cela, c'est la négation absolue du droit de tout dire et de tout écrire. C'est du Syllabus ni plus ni moins. Avouez qu'il est assez intéressant de voir le maçonnerie Progrès d'accord avec le Syllabus. Bien plus! Le Progrès aime à se vanter d'être du Bloc. Or, le bloc est l'ensemble des politiciens qui acceptent un Bloc toute la grande révolution, 33 compris. Mais la grande révolution, c'est le régime, c'est le vœu d'arrêter le charnier qui avec le boyau du dernier pape, c'est l'oppression de la guillotine, c'est l'assassinat d'une reine, c'est la destruction de tous les

monde à bonne allure et les obstacles franchis avec aisance. — 1er, Taisant III; 2e, La Jaurisse, à trois longueurs; 3e, Huquette II, à une longueur. Prix de la Société de Sport de France. — Steeple-chase, 8 mètres, 7 partants. — Cette course fut certainement le clou de la journée: à tous les points de vue elle a été très brillante; les chevaux bien en main, et bien entraînés franchirent les obstacles sans accident. 1er, Duc II au poteau 2e, Saint-Palais que d'une demi-longueur; 3e, Rodrigue III est à 3 longueurs. Prix des Chânes (Trot monté au steeple) — 1er, Aiglon, 5'27" 3/5; 2e, Vintimille, 5'30"; 3e, Raoul, 5'30" 1/5; 4e, Amen. Pendant la session, la musique du 43e a donné un très beau concert. A 6 h. 1/2, la réunion prenait fin et a été très brillante commença.

Université catholique

Nous apprenons avec une vive satisfaction le beau succès remporté par M. Haes, qui vient de soutenir sa thèse de doctorat en médecine; l'étude de ce jeune docteur sur l'acroparésie lui a mérité le titre de docteur en médecine. Nous offrons au distingué et sympathique lauréat nos meilleurs félicitations et nos vœux de succès pour la carrière médicale où il entre si brillamment.

LILLE

2 Juin 1894. — Catastrophe de l'ascenseur de l'Espérance, à 6 heures après-midi. Le cage, qui contenait 31 personnes, tomba de 42 mètres, de hauteur, dix morts, nombreux blessés. 3 Juin 1893. — Le maréchal Saint-Arnaud ministre de la guerre, en tournée à Lille, passe en revue les troupes de la garnison.

UNE FÊTE DE FAMILLE

Fidèles à la tradition, les typographes de la Croix du Nord fêtèrent jeudi la Saint-Jean-Pote-Latine, transférés, selon le costume, au jour de l'Ascension. A onze heures, une messe, célébrée pour les défunts des sociétés de secours mutuels, réunissant les parents et leurs familles. A l'évangile, M. le curé, M. Masquier, directeur de la Croix du Nord, évoqua le souvenir de M. Mas et de M. Charles Parent, rappelés à Dieu l'année précédente et l'année dernière. Au jour de l'Ascension, en un acte de foi et de courage le Sauveur est allé presser une place ceux qui l'auraient été pressés, et il faisait bon se souvenir de ces consolantes vérités de la religion: la terre n'est qu'un lieu de travail et de passage; au ciel nous attend la récompense, et les défunts d'ici-bas sont le germen des joies éternelles. Les chants furent exécutés par la Chorale Quatre-vingt, qui, plusieurs fois, a réjoui nos amis et nos environs ont pu justement apprécier pour son excellente interprétation du plain-chant et de la musique religieuse. Au cours du banquet familial qui suivit, deux médailles jubilaires furent, aux applaudissements de tous, remises à MM. Alphonses Quélier et Alexandre Hermans, qui comptent 25 ans de loyauté et de dévoués services dans les ateliers de la Vraie France d'abord, de la Croix du Nord ensuite. La journée se termina par un charmant séminaire musical et dramatique. On nous pardonne de ne donner ni les numéros ni les noms des artistes, mais les braves de l'assistance d'élite qui se pressait sous le hall, ont pu goûter le programme était fort bien composé et non moins bien exécuté. Vers sept heures nos chers travailleurs et leurs familles se retirèrent enchantés, se disant: à l'année prochaine.

CONCERT DES JEUNES AVEUGLES

C'est ce soir samedi, à 8 h. 1/2, que les jeunes aveugles de Roubaix donneront leur grand concert annuel au Théâtre municipal, place Sébastopol: 1. Montano-Stéphane, ouverture, Barton. — 2. Danse Norvégienne, piano à 4 mains, Grieg. — 3. Fantaisie sur la Prochaine, pour piano, Weber. — 4. Opéra-comique, piano et harmonium, Saint-Saëns. — 5. Danse de Saint-Saëns, tirée des Kravines, piano à 4 mains, Massenet. — 6. Exercices de gymnastique, par les Bourdais. — 7. Ouverture de Miniconghi, Hérold. Deuxième partie. — 1. Mosaïque sur Haydn, Amber. — 2. a. b. c. Arabesque, piano seul, Claude Debussy; b) Fantaisie brillante, piano seul, Weber. — 3. Le Carnaval de Venise, pour piano, Arban. — 4. Danse des Saturnales, tirée des Kravines, piano à 4 mains, Massenet. — 5. Exercices de gymnastique, par les Bourdais. — 6. Ouverture de Miniconghi, Hérold.

DOUBLE SUICIDE

Un soldat du 43e et sa femme qui se noient dans le Deûle. Jeudi matin, M. Isidore Tougart, domicilié avenue Bel-Air, longeait le canal de la Deûle. Au dessus du Grand-Carré, aperçut sur la berge une épave humaine et un képi portant le numéro matricule 507 (36 de ligne), enroulés dans un tablier noir. Au dessus, épinglé sur ce tablier, il trouvait une petite lettre ainsi libellée: « Ici reposent Pierre Deltour et Agathe Spitzels, demeurant rue Bodu Vous embrasserez le petit Julien pour moi ». Sur un livret d'ouvrière appartenant à Agathe Spitzels était écrit: « Nous nous donnons la mort parce que la misère, dans laquelle nous nous trouvons depuis le jour où je suis parti au service militaire, devient de plus en plus profonde ».

La trouvaille fut aussitôt portée au commissariat du 2e arrondissement. On apprit bientôt que Deltour, soldat à la 40e compagnie du 43e, avait quitté le camp de Souham lundi soir. N'étant pas rentré, à l'expiration de sa permission, c'est à dire mardi soir, il avait été porté absent à l'appel de mercredi matin. Deltour s'était marié quelques temps avant son service militaire. Des fouilles ont été commencées mais elles sont restées infructueuses jusqu'ici. La mère de Deltour domiciliée rue des Régaliens, 62, a été informée de cette lugubre découverte. Ajoutons que certains déclarent que le jeune Deltour a été déposé sur le berge, dans le but de dépister l'autorité dans ses recherches.

La Franco-Maçonnerie du Nord. — Sous ce titre, le Réveil du Nord publie un résumé historique sur les loges maçonniques à Lille, de 1744 à 1880, avec des listes d'industriels, négociants, officiers de Lille, qu'il assure avoir été admis à contempler la lumière du 3e département. Nous espérons bien que le Réveil n'en restera pas là et qu'il poursuivra sa revue jusqu'à nos jours. Nous espérons qu'il nous dira comment l'association amicale, la Franco-Maçonnerie, à Lille et ailleurs, s'est transformée en association politique égarée et antisémite; qu'il ne manquera pas non plus de donner la liste de ceux qui, chez nous, de 1880 à 1905, ont eu le grand honneur de se voir souffler dans le nez le poudre de la pipe Lyceopode.

Nouveaux-Lille. — La réunion de la commission des fêtes se tiendra le samedi 30 juin, à 8 h. 1/2, après le soir, au Nouvel-Hôtel, rue Solferino, 285. Ordre du jour: Réunion mensuelle. — Nouvelles adhésions. — Questions diverses. L'Administration du Timbre et les messagers. — Le Comité de groupement des messagers, avant de se dissoudre, nous communique le procès-verbal suivant, qu'il nous prie de parler à la connaissance des commerçants avec lesquels les messagers ont un rapport: « L'Administration fait remise aux messagers de toutes les amendes. « En revanche, lorsque les messagers voudront fournir un décharge elle sera timbrée. « Mais, en principe, il ne sera jamais donné de décharge. « Le contrôle sera assuré au moyen de cahiers humides, dont seront munis, dès demain, les messagers. « Union Photographique du Nord. — Les sociétaires sont invités à la séance qui aura lieu le samedi 30 juin prochain, à cinq heures de l'après-midi, dans le salle du 1er étage de la Société Industrielle avec le concours de la Société régionale des Architectes du Nord de la France. « M. Janin, secrétaire à Paris, y fera une conférence aux projections sur: « Les Applications des Produits céramiques dans la décoration et la construction modernes. « Il existe dans les magasins de la Bassecour, rue de la Gare, des vieux mémoires qui sont à vendre. Les intéressés devront déposer le mercredi 14 juin avant dix heures leurs soumissions donnant le prix des 100 kilos pour chaque catégorie de métal. L'ouverture des soumissions sera faite le même jour, à 11 h. 30. « Associations et revues. — Le Comité de la ville de Lille rappelle: 1° que la vaccination est obligatoire pour les enfants âgés de 3 mois à 1 an, et la revaccination au cours de la 11e et de la 12e années. 2° que l'on vaccine gratuitement dans les dispensaires, les jours et heures ci-dessous indiqués: Halls aux sautes, rues des Fossés, 41, à Fives (école), St-Sauver (école) Fénisson, 30, d'Artois (école), Gantois, 24, Racine (école), boulevard Montebello, 6, quai Vauban, 1, au St-Gabriel, 26, de Bourges, 16, du Long-Pot (école). Homme: Samedi 30 juin, mardi 13 juin et samedi 27 juin, de 7 à 8 h. du soir. Femme et enfants: Vendredi 29 juin, jeudi 15 juin et vendredi 16 juin, de 5 h. 1/2 à 6 h. 1/2 du soir. « Que les parents ou tuteurs qui ne désirent pas faire vacciner leurs enfants des séances de vaccination gratuite doivent s'affaire à leur obligation en déposant à la mairie (bureau d'hygiène) un certificat constatant la vaccination ou la revaccination de leurs enfants, avec la date et le résultat de ces opérations, délivré par le médecin ou le sage-femme qui les aura pratiqués. « Cours municipal d'arboriculture. — Dimanche 4 juin, à dix heures du matin, au Jardin d'arboriculture, cours professé par M. L. Saint-Léger, jardinier en chef de la Ville. « Au Conservatoire de Paris. — Le jeune Couques, 1er prix cette année de la classe de violoncelle de M. Dierme et qui a été reçu à Paris brillamment au mois d'octobre dernier, vient d'être admis à concourir au premier examen d'admission. « L'Exposition de Liège. — Un train spécial à marche rapide emportait, mardi matin, vers la Belgique, une joyeuse multitude de trois cents collégiens: les élèves de l'école Jean-Baptiste-Arce qui allaient promener dans la belle résidence de l'exposition de Liège leur joyeux uniforme écusonné aux armes de la Pucelle. « A dix heures, on une quinzaine de bandes accompagnées chacune par un professeur, se dispersèrent dans l'immense cosmopolite toute remplie pour eux de merveilleux et d'intéressants spectacles. « A midi, l'un en musique dans l'enceinte de l'exposition, sous la véranda d'un confortable restaurant; puis, de nouveau, trois heures de promenade au pas de course, de l'Allemagne à la France, du Canada au Japon, de l'Art ancien aux locomotives, des

gondoles de la Meuse aux aéroplanes, au Water-chute, en Tobogan! A peine le temps de se rafraîchir, par un brûlant soleil, de l'excellent Pilsen ou de l'Augustiner Brau, dont les Allemands du Nord et du Sud se demandent qu'ils inonder les visiteurs. « Au retour, M. le Supérieur reçoit le télégramme suivant en réponse à une adresse d'hommage: Bruxelles, 31, 7 h. 13. — Le roi me charge de remercier sincèrement les maîtres et les élèves du collège Jean-Baptiste-Arce de l'aimable télégramme qu'ils lui ont adressé à l'occasion de leur excursion à Liège. Le secrétaire du roi. « A l'École de Célestins. — Nous avons relâché, il y a quelques jours, qu'une jeune fille, Clère V., 18 ans, filleule, rue du Four-bourg-des-Postes prolongée, à l'endroit dit « Le Petit-Bois », était l'objet de violences graves de la part de trois jeunes gens. M. Herment, juge d'instruction, a interrogé l'un des coupables, Louis Fobert, 20 ans, qui cherche à se disculper. Les deux complices, qui sont en fuite, ne tarderont pas à être arrêtés. « A propos de cette affaire, un journal du soir sur un feuilleton-roman. Il dit, notamment, que Clara V... est dans un état grave. Rassurons-le: le docteur qui a examiné la victime a déclaré qu'il n'y aurait aucune incapacité de travail. « Accident. — Vendredi vers 11 h. 1/2, du matin, un ouvrier maçon, Louis Herber, 63 ans, passait rue Nationale, traînant un chariot chargé. Le véhicule fut accroché par un camion et Herber projeté sur le sol. Arrivait un car électrique. L'ouvrier eut la jambe prise entre le châssis et le sol. « A la pharmacie Brunet, il reçut les soins du docteur Deonna, qui constata une forte contusion et fit transporter le blessé à l'hôpital Salote-Eugénie. Herber habite rue Mélieux et travaille pour M. Joquet. « Le quart d'heure de Rabalais. — Gabriel Poulein, 47, rue des Tanneurs, voulait faire un bon dîner. Mais pas un liard? Dans un restaurant de la rue Lepelleier, il se servit un morceau de plus opieux. Vint le moment de la douloureuse et... de l'aveu. L'hôte fit quérir un agent et Poulein digéra l'ombre. « La tentative de vol de la rue des Fossés-Nouveaux. — Nous avons dit que, lors de l'interrogatoire de M. Compilland, dans le procès Carrel, surprise, rue des Fossés-Nouveaux, dans les circonstances connues, avait dénoncé un complice. Ce dernier, Joseph Aberlot, 28 ans, rue du Vieux-Marché-aux-Fromages, 20, a été arrêté, jeudi soir, par la gendarmerie. L'interrogatoire, il s'est écrié avec force contre les dires de la jeune victime. Il prétend qu'il a été lui aussi, victime d'un vol. Il s'agit, nettement, d'une somme de soixante-dix centimes. Le magistrat instructeur confronta Aberlot incesamment avec Rachel Carrel. « Un détail à paraître plutôt gênant. On a trouvé en sa possession un carnet de chèques du Crédit Lyonnais dont quelques-uns ont été touchés. Aberlot prétend que ce carnet lui appartient. M. Compilland éclaircira ce point. « Mouvement de la population Du 21 au 27 mai. Naissances 216 (63 garçons, 53 filles); il en avait eu 144 la semaine précédente et 26 le dimanche de l'année correspondante. Mariages 29. Décès 67 (35 masculins, 32 féminins); le dimanche de l'année précédente, le total des décès était de 106 et le dimanche de l'année correspondante de 74. Répartition des naissances et des décès, par quartiers: Hôtel de Ville, 7 naissances, 3 décès; la Gare St-Sauver, 10 n., 12 d.; Moulins, 9 n., 6 d.; Wazemmes, 27 n., 9 d.; Veuban, 10 n., 7 d.; St-André, Ste-Catherine, 13 n., 10 d.; Esquermes, 9 n., 6 d.; Sainthelens, 6 n., 4 d.; Fives, 13 n., 6 d.; Carrière, 2 n., 2 d.; Sud, 11 n., 1 d. Le scrutin est ainsi réparti: Wazemmes, Vauban, Fives et au Sud; il y a un cas de variole à Fives; un cas de rougeole et un de diphtérie à Wazemmes. « Etat-Civil de Lille. Nous recommandons le BAPTÊME Thomas ELI, SUPERIEUR à 105, 5, rue de Fries, LILLE, du 1er juin. Naissances. — Decotignies Paul, rue de la Haloterie, 13. — Dumont Lucien, rue de la Maïsonne, 75, ou Sohier, 3. — Ryckebosc Alexandre, rue d'Isly, 52. — Consin Simon, rue de Flandre, 42. — Fremaux Antoine, chemin des Margotelles, 62. — Legrand Marguerite, rue de l'Arrière, 62. — Vandevande Marie, rue du Metz, 30. Décès. — Pauwels Léon, 33 jours, quai Vauban, 43. — François Henri, 64 ans, époux de Julie Chivoirez, rue Manuel, 95. — Bonnette Clémence, 1 mois, rue Philippe-de-Comines, 19. — Debargue Gustave, 6 mois, rue Adolphe, 28. Du 2 juin. Naissances. — Deschêtré Martha, boul. Montebello, 74 bis. — Brasdefer François, rue de l'Est. — Satorum Léonie et Marie-Louise, rue des Sots, 6. — Favereux Raymond, rue des Robièdes, 43. — Descamps Suzanne, rue de la Tranquillité, 10. — Bouloger Edmond, rue de Fives, 27. — Törnier Léon, 11 ans, 119. — Verhaeghe Flora, rue de Thumessin, 20. — Verdebout Georges, rue Saint-Eloi, 20. Décès. — Fouque Paul, 45 ans, époux de Rosalie Delenne, rue du Cirque, 1. — Delanney Mathilde, 48 ans, épouse de Louis Cahu, rue de Paris, 154. — Duboit Ray-

mond, 4 mois, rue Foucomprez, 14. — Bruz Marie, 49 ans, épouse Gabriel Mage, rue Saint-Omer, à bis. — Languebin Julia, 60 ans, veuve J.-B. Herment, rue Malencro, 62. — Méplomb Alexandre, 84 ans, veuve Charlotte Duvalier, rue Nationale, 158. — Vanhuffel Joseph, 54 ans, époux Isolène Martin, rue du Soleil-Levant, 12. — Devotte Auguste, 59 ans, époux Marie Pédart, place de Tourcoing, 23. — Eciel Lucienne, 6 ans, rue de Mulhouse, 7. Laine Sophie, 35 ans, époux de Gueule Marescaux, rue Joanne-Mallotte, 27. — Berges Victor, 3 ans, rue des Guinguettes, 125. — Deslaur Maxellende, 31 ans, épouse Elphège Violet, rue Newton, 9. — Habets Jean, 64 ans, époux Mathilde Evard, rue de l'Hôtel-St-Roch, 41. — Girard roane, 4 m., rue du Poid, 6. — Scherperel Louis, 1 an, rue des Postes, 247. — Ravillon Blanche, 20 ans, célibataire, boulevard Montebello, 496. — Millescamps Louis, 63 ans, époux Adèle Verhelst, rue Barré, 9.

LUMINOL

Sevon national français pour l'hygiène, l'éclairage, le chauffage, le confort, le bien-être. LUMINOL, ménage, Victor Vaisnier.

HELLEMES

Le Conseil s'est réuni le vendredi 26 mai à 8 heures du soir, sous la présidence de M. Fanyau, maire. M. le Maire présente à l'assemblée communale M. Fourchet, inspecteur des contributions directes, venu pour instruire la réclamation présentée par le Conseil au sujet de l'exagération du contingent de la contribution personnelle mobilière de la commune. Ce contingent s'élevait à: 43 370 francs pour 1903 15 075 » 1902 15 480 » 1904 16 380 » 1905

M. le Maire fait ressortir combien cette réclamation est fondée en s'appuyant sur de nombreux exemples; il se met à la disposition de M. l'inspecteur pour lui fournir tous renseignements utiles. M. le Maire ne doute pas qu'après une enquête approfondie, le conseil général, d'accueil favorablement la demande de réduction. Cette question vidée, M. le maire prie le Conseil d'élire un secrétaire pour la session. M. Pringout désigné, prend place au bureau et donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté sans observation. On ébroue ensuite l'ordre du jour: Permet les questions qui y figurent, notons les plus intéressantes. « A propos de l'inspection des viandes, M. le maire fait part au Conseil de l'accord intervenu entre les bouchers-charcutiers d'Hellemmes et la Ville, lors des entrevues des 24 et 28 Avril. Ces commerçants paieront, suivant la convention, la somme de 1470 fr. par an, ce qui réduit le taux à un demi-centime environ par kilogramme de viande vendue dans la commune. L'inspecteur chargé de ce service recevra 500 francs en an. Tout boucher étranger à la localité sera tenu, faute de convention avec l'administration, et lorsque l'arrêté municipal sera approuvé par le préfet, à acquiescer la taxe de centimes par kilo, de viande importée à Hellemmes. Quelqu'exposé d'une leçon claire et irréfutable cette communication ne convainc pas le citoyen Mésèque qui demande à M. le Maire pourquoi on impose les bouchers. (Observation stupide déjà présentée par le citoyen Krebs à la dernière séance et réfutée par le maire). M. le Maire réplique: « Comme je l'ai déjà fait remarquer plusieurs fois, le Conseil municipal se trouve en face d'une mise en demeure du Préfet; donc nécessairement pour l'administration d'assurer le service d'inspection de la viande, il faut que l'impôt de la viande soit payé par les bouchers. (Observation stupide déjà présentée par le citoyen Krebs à la dernière séance et réfutée par le maire). M. le maire lui prouve que toutes les mesures seront prises pour éviter toute fraude. Au cours de la discussion et pendant que Mésèque parle en vain, le citoyen Krebs, en s'opposant, se rapproche à un autre boucher. Il prétend que les bouchers étrangers n'acquiescent pas la taxe qui leur est imposée. M. le maire lui prouve que toutes les mesures seront prises pour éviter toute fraude. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui est adressée au maire, en s'opposant à la taxe. Le maire réplique: « Ce n'est pas à moi de vous dire ce que vous devez faire; c'est à vous de vous conformer à la loi. L'ourme réplique par des insultes (ma-bouie, rouffon, etc., etc.) et termine par une menace qui